



FFvolley

SAISON 2021/2022

**COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS
ET DE L'EMPLOI
PROCES-VERBAL N°1
Mercredi 16 mars 2022**

Présents :

Président de la réunion CCEE : SAGOT Éric

Membres de la CCEE : AMARD Zélie, BRUYERE Rachel, MARTIN Jean, OGNIER Benoit.

DTN avec voix consultatives : LEVI DI LEON Michel, SAUERBREY Nicolas.

Secrétaire CCEE : PLASSE Laurence.

Excusés

Membres de CCEE : CHIKOUCHE Rachid

Le mercredi 16 mars 2022 de 12h30 à 14h49, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie sur convocation régulière par visioconférence.

Nous avons pris note que MM. VERNEY Julien et GUERIN Frédéric ont démissionnés.

Nous allons faire parvenir à tous les membres de la CCEE leurs accès sur TEAMS.

Les membres de la commission souhaiteraient avoir une formation sur l'utilisation de TEAMS.

Le Président de la Commission fixe les objectifs à court terme de travail de la commission :

- Mettre à jour les règlements dont il a la charge.
- Rendre ses avis sur le respect des obligations relevant de ces règlements.
- Formaliser et informer les clubs et les entraîneurs sur une procédure leur permettant d'être notifié de leurs obligations et de les respecter.
- Travailler au programme de formation correspondant aux obligations imparties aux entraîneurs, ainsi qu'aux bénévoles.

Adopté par le Conseil d'Administration du 07/07/2022
Date de diffusion : 27/06/2022 (AA) puis 13/07/2022 (VD)
Auteur : Eric SAGOT

1- Révision et modification du règlement des obligations entraîneurs.
Etude de la rédaction du nouveau Règlement de la CCEE, comprenant les qualifications et la mise en application pour les clubs pour la saison prochaine.

Les stages dénommés « Formations Continues » sont une obligation. Il existe une Formation Continue Professionnelle Pro ce sont les entraîneurs LNV – ELITES - CFCP - qui doivent la suivre et ce sont eux qui s’y inscrivent tandis que la Formation Continue Amateurs dépend des clubs et ce sera évaluée par rapport aux formations qui ont été faites dans l’année par les clubs.

2- Procédures pour la mise en place des règlements.

Chaque membre de la CCEE, va étudier le nouveau RG de la CCEE sur TEAMS et y apporter les modifications souhaitées. Réunion pour relecture du RG CCEE, le 1er avril 2022 document qui devra être donné pour AG.

Les GSA devront enregistrés en début de saison, les entraîneurs qui sont dans leur club.

3- Process de formation, d’information et de notification.

Les GSA devront inscrire leurs entraîneurs dans les stages de formation pour être à jour par rapport aux Conformités d’Entraîneurs de la saison concernée.

Les GSA sont automatiquement en copie de tous les documents et des notifications que les entraîneurs inscrits sur une formation reçoivent.

4- Travaux de digitalisation des outils liés à la formation et aux entraîneurs.

Le 04 mars 2022, premier contact avec la société HOP3TEAM pour mise en place de la dématérialisation et étude des différents masques de saisie, il y aura plusieurs autres dates de formation sur cet outil.

La CCEE souhaite que le process soit mis en place très rapidement.

On ne peut pas encore savoir quand l’outil sera en place à la suite d’un audit du RGPD qui aura lieu les 05 et 06 avril 2022. Donc, pas possibilité pour le moment de donner les coordonnées de nos licenciés et de nos clubs avant la fin de cet audit.

5- Catalogue de formation : contenu, réflexion à mener par rapport aux besoins.
Formation des arbitres, des dirigeants et des employés des ligues.

Mettre en place le catalogue et l’alimenter.

Formation sur l’apprentissage en visio avant la fin juin 2022.

Mise en place d’un DE JEPS en PAYS DE LA LOIRE.

Le Président
Eric SAGOT